

**Autres articles textiles confectionnés; assortiments;  
friperie et chiffons**

**Notes.**

- 1.- Le Sous-Chapitre I, qui comprend des articles en tous textiles, ne s'applique qu'aux articles confectionnés.
- 2.- Ce Sous-Chapitre I ne comprend pas :
  - a) les produits des Chapitres 56 à 62;
  - b) les articles de friperie du n° 63.09.
- 3.- Le n° 63.09 ne comprend que les articles énumérés limitativement ci-après :
  - a) articles en matières textiles :
    - vêtements et accessoires du vêtement, et leurs parties;
    - couvertures;
    - linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine;
    - articles d'ameublement, autres que les tapis des n°s 57.01 à 57.05 et les tapisseries du n° 58.05;
  - b) chaussures et coiffures en matières autres que l'amiante.

Pour être classés dans cette position, les articles énumérés ci-dessus doivent remplir à la fois les conditions suivantes :

  - porter des traces appréciables d'usage, et
  - être présentés en vrac ou en balles, sacs ou conditionnements similaires.

N° de position	Code du S.H.	
		<b>I.- AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES</b>
<b>63.01</b>		<b>Couvertures.</b>
	6301.10	- Couvertures chauffantes électriques
	6301.20	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins
	6301.30	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton
	6301.40	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques
	6301.90	- Autres couvertures
<b>63.02</b>		<b>Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.</b>
	6302.10	- Linge de lit en bonneterie
		- Autre linge de lit, imprimé :
	6302.21	-- De coton
	6302.22	-- De fibres synthétiques ou artificielles
	6302.29	-- D'autres matières textiles

N° de position	Code du S.H.	
		- Autre linge de lit :
	6302.31	-- De coton
	6302.32	-- De fibres synthétiques ou artificielles
	6302.39	-- D'autres matières textiles
	6302.40	- Linge de table en bonneterie
		- Autre linge de table :
	6302.51	-- De coton
	6302.53	-- De fibres synthétiques ou artificielles
	6302.59	-- D'autres matières textiles
	6302.60	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton
		- Autre :
	6302.91	-- De coton
	6302.93	-- De fibres synthétiques ou artificielles
	6302.99	-- D'autres matières textiles
<b>63.03</b>		<b>Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits.</b>
		- En bonneterie :
	6303.12	-- De fibres synthétiques
	6303.19	-- D'autres matières textiles
		- Autres :
	6303.91	-- De coton
	6303.92	-- De fibres synthétiques
	6303.99	-- D'autres matières textiles
<b>63.04</b>		<b>Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.</b>
		- Couvre-lits :
	6304.11	-- En bonneterie
	6304.19	-- Autres
		- Autres :
	6304.91	-- En bonneterie
	6304.92	-- Autres qu'en bonneterie, de coton
	6304.93	-- Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques
	6304.99	-- Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles
<b>63.05</b>		<b>Sacs et sachets d'emballage.</b>
	6305.10	- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03
	6305.20	- De coton

N° de position	Code du S.H.	
		- De matières textiles synthétiques ou artificielles :
	6305.32	-- Contenants souples pour matières en vrac
	6305.33	-- Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène
	6305.39	-- Autres
	6305.90	- D'autres matières textiles
<b>63.06</b>		<b>Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement.</b>
		- Bâches et stores d'extérieur :
	6306.12	-- De fibres synthétiques
	6306.19	-- D'autres matières textiles
		- Tentes :
	6306.22	-- De fibres synthétiques
	6306.29	-- D'autres matières textiles
	6306.30	- Voiles
	6306.40	- Matelas pneumatiques
	6306.90	- Autres
<b>63.07</b>		<b>Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements.</b>
	6307.10	- Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires
	6307.20	- Ceintures et gilets de sauvetage
	6307.90	- Autres
		II.- ASSORTIMENTS
<b>63.08</b>	6308.00	<b>Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail.</b>
		III.- FRIPERIE ET CHIFFONS
<b>63.09</b>	6309.00	<b>Articles de friperie.</b>
<b>63.10</b>		<b>Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage.</b>
	6310.10	- Triés
	6310.90	- Autres